



N° établissement : UAI 0400018c
 SIRET : 194 000 188 000 12



Promesse de versement taxe d'apprentissage 2023

Dans le cadre du décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage, le lycée Charles Despiau de Mont-de-Marsan a la possibilité de percevoir jusqu'à 13% du montant global de votre taxe d'apprentissage, au titre du service public de l'orientation tout au long de la vie.

Vous pouvez nous attribuer votre versement jusqu'au 7 septembre 2023 en fléchant notre établissement sur la plateforme *SoITéA.gouv.fr*.

Pour nous y retrouver facilement :

- ➔ Notre numéro de SIRET : 194 000 188 000 12
- ➔ Notre code UAI : 0400018c

Vos contacts : Nicolas Bonnay – Fondé de pouvoir - 05.58.05.82.80
 Laurent Marché – Directeur Délégué aux Formations - 05.58.05.82.79

PROMESSE DE VERSEMENT À RETOURNER À ddfpt.0400018c@ac-bordeaux.fr

ou par voie postale à

DDFPT - Lycée Charles DESPIAU – 637 avenue du Houga – 40000 MONT DE MARSAN

Raison sociale

Adresse

CP Ville

N° de Siret

Nom et Prénom du contact

Fonction

Email

Téléphone

Votre promesse de versement de taxe d'apprentissage à Lycée Charles DESPIAU €

Fléchage saisi sur SoITéa le2023

